

RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 10611
Numéro SIREN : 824 078 976
Nom ou dénomination : INOYAM

Ce dépôt a été enregistré le 24/11/2023 sous le numéro de dépôt 32003

INOYAM
Société par actions simplifiée
au capital de 500,00 euros
Siège social : 4 impasse Mathias 93120 LA COURNEUVE
RCS BOBIGNY 824 078 976

Assemblée générale ordinaire du 3 novembre 2023 - Procès-verbal

Le vendredi 3 novembre 2023 à 17 heures, l'actionnaire unique a tenu extraordinairement la présente assemblée générale ordinaire au siège social sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par l'actionnaire unique en entrant en séance.

Madame Lydia AZIB préside la séance en sa qualité de Président de la société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président, permet de constater que l'actionnaire unique possède l'intégralité des actions représentatives du capital social. En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer à la majorité requise.

Est également présent en séance : Monsieur Khalid KHOUJLANI, pressenti pour devenir nouveau Président de la société.

Le président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Changement de Président,
- Questions diverses,
- Pouvoir en vue des formalités.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- la lettre de démission du Président,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions proposées.

Le président déclare que l'ordre du jour, le rapport du Président et le texte des résolutions proposées ont été communiqués à l'actionnaire unique avec sa convocation huit jours au moins avant la date de la présente réunion ; que par suite, son droit d'information a été pleinement satisfait.

L'assemblée, sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

kk

Le Président donne lecture de son rapport.

Cette lecture terminée, **le président ouvre la discussion.**

Au terme de la discussion, personne ne demandant plus la parole, **le président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour de l'assemblée générale.**

PREMIÈRE RÉOLUTION

En remplacement de Madame Lydia AZIB, démissionnaire, l'assemblée générale décide de nommer, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée :

Monsieur Khalid KHOUJLANI
Né le 5 avril 1979 à MANTES LA JOLIE (78)
11 rue des Blés 93200 LA PLAINE SAINT DENIS
De nationalité française

en qualité de nouveau Président.

Monsieur Khalid KHOUJLANI exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires, et dans les conditions prévues aux statuts.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Khalid KHOUJLANI, présent en séance, remercie l'actionnaire unique de la confiance témoignée à son égard et déclare volontiers accepter ces nouvelles fonctions de Président.

Il déclare qu'aucune interdiction, déchéance ou incompatibilité, qu'aucune mesure ou disposition quelconque ne s'opposent à l'exercice des fonctions auxquelles il vient d'être nommé.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée à l'effet d'accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18 heures.

lk

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président de séance, l'actionnaire unique et le nouveau Président présents en séance.

Le Président



L'actionnaire unique



Khalid KHOUJLANI

(Signature précédée de la mention manuscrite
« Bon pour acceptation du mandat de Président »)

Bon pour acceptation du
mandat de Président

